Corrigé – Brevet 2023 – histoire-géographie-EMC – Métropole (remplacement)

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

Géographie – Pourquoi et comment aménager le territoire ? Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.

1. D'après la carte (document 1), la ZAC « Porte des Pyrénées » (losange noir) se situe **au sud-ouest de l'agglomération toulousaine**, à une vingtaine de kilomètres du centre de Toulouse d'après l'échelle. Elle est implantée dans la **communauté d'agglomération de Muret**, juste au sud de la **ville de Muret**, en bordure de l'**autoroute A64** qui relie Toulouse aux Pyrénées et à l'Espagne. Elle se trouve donc dans l'espace périurbain de l'aire urbaine toulousaine, en dehors de l'agglomération elle-même.

2. L'acteur à l'origine du projet est la **communauté d'agglomération de Muret** : « Cette ZAC est portée par la communauté d'agglomération de Muret. Elle a été initiée par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2000. » C'est une intercommunalité, c'est-à-dire un regroupement de communes : un acteur public local. La SODEC, société d'immobilier commercial citée comme source du document 1, est un acteur privé qui réalise le pôle commercial, mais ce n'est pas elle qui a lancé le projet.

3. Les « mouvements pendulaires domicile / travail » sont les **déplacements quotidiens aller-retour** que font les actifs entre leur **lieu de résidence** et leur **lieu de travail**. Ici, de nombreux habitants de Muret, qui devient « le réservoir de salariés des entreprises de Toulouse », partent chaque matin travailler à Toulouse et reviennent le soir. Ces mouvements, liés à la périurbanisation, « ne cessent d'augmenter » et provoquent embouteillages, pollution et longs temps de trajet.

4. Deux facteurs ont favorisé l'implantation de la ZAC :

- **l'accessibilité grâce aux axes de transport** : le projet profite des « opportunités apportées par l'échangeur n°33 » de l'autoroute A64 ; la carte montre que la ZAC est placée directement sur cet axe autoroutier, qui la relie rapidement à Toulouse et, au-delà, aux autres autoroutes (A62, A68, A61, A66) ;
- **la proximité d'une grande agglomération et donc d'une nombreuse clientèle** : grâce à l'autoroute, Muret dispose d'« une nouvelle zone de chalandise allant bien au-delà des limites actuelles de la commune », qui s'étend jusqu'à l'agglomération toulousaine.

On pouvait aussi citer la **volonté politique** de la collectivité de « rééquilibrer l'urbanisation entre le nord et le sud de la ville ».

5. Le projet « Porte des Pyrénées » permet d'abord de **développer** le territoire de Muret : la collectivité veut y attirer des « grands projets créateurs d'emplois et de richesses pour les années à venir ». Le pôle commercial et de loisirs (document 1) crée des emplois sur place et attire des clients venus de toute la zone de chalandise, donc de l'argent et de l'activité pour Muret.

Il permet ensuite de **rééquilibrer** les territoires à plusieurs échelles. À l'échelle de l'aire urbaine, Muret ne veut plus être seulement un « réservoir de salariés » pour Toulouse : en créant des emplois sur place, elle devient un pôle d'activités à part entière et peut réduire les mouvements pendulaires vers la métropole. À l'échelle de la ville, le projet vise à « rééquilibrer l'urbanisation entre le nord et le sud de la ville le long de l'autoroute A64 ». Enfin, la collectivité veut une « mixité d'accueil et de fonctions économiques dans le respect de

l'environnement » : c'est un aménagement qui se veut durable. Ce projet montre ainsi comment un acteur local aménage son territoire pour réduire les inégalités entre une grande métropole et les communes de sa périphérie.

> 💡 **Astuce.** Pour « localiser », utilise toujours trois repères : une orientation (sud-ouest), une distance ou une position par rapport à une ville (Toulouse, Muret) et un axe de transport (A64). Une réponse « à Muret » seule ne suffit pas.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

Histoire – La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.

1. Développement construit

Plan possible :

- I. Une défaite militaire rapide : un pays envahi, divisé et occupé ;
- II. La fin de la République : le régime de Vichy et la collaboration ;
- III. Le refus de la défaite : l'appel du 18 juin et les débuts de la Résistance.

Développement rédigé :

> Le 10 mai 1940, l'armée allemande lance une offensive éclair contre les Pays-Bas, la Belgique et la France. Après la percée de Sedan, dans les Ardennes, l'armée française est vaincue en six semaines. Quelles sont les conséquences de cette défaite pour la France ?
>
> D'abord, la défaite est un traumatisme. Huit à dix millions de civils fuient sur les routes : c'est l'exode. Paris est occupé le 14 juin 1940. Le 16 juin, le maréchal Pétain devient chef du gouvernement et demande l'arrêt des combats. L'armistice est signé le 22 juin 1940 à Rethondes. Près de 1,8 million de soldats français sont faits prisonniers, et la plupart sont emmenés en Allemagne. Le territoire est coupé en deux par une ligne de démarcation : au nord et sur la façade atlantique, une zone occupée par les Allemands ; au sud, une zone libre. L'Alsace et la Moselle sont annexées de fait par l'Allemagne, et la France doit payer de lourds frais d'occupation.
>
> Ensuite, la défaite entraîne la fin de la République. Le 10 juillet 1940, à Vichy, les députés et les sénateurs votent les pleins pouvoirs à Pétain. Celui-ci devient chef de l'« État français », un régime autoritaire qui supprime les élections et les libertés. Il lance la « Révolution nationale » autour de la devise « Travail, Famille, Patrie » et exclut une partie des Français : dès le 3 octobre 1940, un statut des Juifs les chasse de nombreux métiers. Après sa rencontre avec Hitler à Montoire, le 24 octobre 1940, Pétain engage la France dans la collaboration avec l'Allemagne nazie.
>
> Enfin, certains Français refusent la défaite. Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général de Gaulle appelle à la radio de la BBC à continuer le combat : c'est la naissance de la France libre. En France même, les premiers résistants diffusent des tracts et des journaux clandestins ou transmettent des renseignements aux Alliés.
>
> Ainsi, la défaite de 1940 place la France sous occupation, fait disparaître la République au profit d'un régime autoritaire qui collabore avec l'occupant, mais fait aussi naître la Résistance. En novembre 1942, les Allemands occupent toute la France.

> ⚠ **Piège.** Le sujet porte sur les **conséquences** de la défaite, pas sur le récit des combats : une ou deux phrases d'introduction suffisent pour la campagne de mai-juin 1940. Ne confonds pas non plus l'armistice (arrêt des combats, 22 juin 1940) et la fin de la République (vote des pleins pouvoirs, 10 juillet 1940).

2. Repères historiques (annexe page 7/7)

Question 1. Il faut relier chaque personnage à sa date et compléter chaque encadré :

Personnage	Date à relier	Événement ou période à écrire dans l'encadré
Léon Blum	1936	Le **Front populaire** : Léon Blum devient président du Conseil ; grandes réformes sociales (congés payés, semaine de 40 heures).
Adolf Hitler	1933-1945	Hitler **au pouvoir en Allemagne** : régime totalitaire nazi, de sa nomination comme chancelier (janvier 1933) à sa mort (avril 1945).
Lénine	1917	La **révolution russe** : les bolcheviks, dirigés par Lénine, prennent le pouvoir en Russie (révolution d'octobre).

Question 2. Sur la frise (graduée de 1910 à 1950, un petit trait par année), il faut tracer deux périodes (barres ou accolades), chacune avec son nom et ses dates :

- **Première Guerre mondiale : 1914-1918**, du 4e petit trait après 1910 jusqu'au 2e petit trait avant 1920 ;
- **Seconde Guerre mondiale : 1939-1945**, du dernier petit trait avant 1940 jusqu'au milieu de l'intervalle 1940-1950.

> 💡 **Astuce.** Sur une frise, une guerre est une **période** : trace une barre qui commence et finit aux bonnes graduations, et écris les deux années à ses extrémités. Un simple point ou une date isolée ne rapporte pas tous les points.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

Situation pratique : défendre l'égalité filles-garçons.

1. La valeur de la République française défendue dans ce discours est l'**égalité**, ici l'égalité entre les filles et les garçons : Héloïse insiste sur le « nécessaire engagement en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons ». L'égalité figure dans la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

2. Deux propositions d'Héloïse pour promouvoir l'égalité filles-garçons dans le monde professionnel :

- **diversifier l'orientation** des filles et des garçons : « Favorisons des orientations diversifiées pour constituer des viviers de femmes et d'hommes dans toutes les filières professionnelles », afin de « changer les images des métiers traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes » ;
- **organiser des rencontres avec des femmes qui exercent des métiers scientifiques et techniques** : « Organisons des rencontres avec des professionnelles exerçant des métiers à dominante scientifique et technique pour les filles ».

3. Le Code de l'éducation (article L121-1) précise que les établissements scolaires « contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation ». Les propositions d'Héloïse respectent donc cette règle : elle demande d'« élargir l'éventail des choix d'orientation scolaire, pour les filles comme pour les garçons », ce qui concerne précisément l'orientation, et elle veut engager « le système éducatif dans les objectifs de mixité et d'égalité », exactement les deux objectifs fixés par la loi. Ses propositions ne font qu'appliquer ce que le Code de l'éducation demande déjà à l'École.

4. Exemple d'action rédigée :

> Pour la journée du 8 mars, je propose d'organiser au collège, avec le conseil de la vie collégienne et le professeur documentaliste, un **« forum des métiers sans stéréotypes »**. Pendant une demi-journée, des femmes et des hommes qui exercent des métiers dits « d'hommes » ou « de femmes » (une ingénieure, une pilote, une électricienne, un infirmier, un auxiliaire de puériculture…) viendraient présenter leur parcours aux élèves de 4e et de 3e. Au CDI, une exposition réalisée par les élèves présenterait des femmes scientifiques

> célèbres, comme Marie Curie, et un quiz permettrait de repérer les idées reçues sur les métiers. Cette action défend l'**égalité** entre les filles et les garçons, puisque chacun doit pouvoir accéder à tous les métiers ; la **liberté** de choisir son orientation sans être enfermé dans des stéréotypes ; et la **fraternité**, car elle invite à respecter les choix de chacun et à refuser les discriminations.

On pouvait rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est garantie par le préambule de la Constitution de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Conseils pour le jour J

Ce sujet est court et sans piège de connaissances rares : c'est la rigueur de la rédaction qui fait la différence. Compte environ 45 minutes pour la géographie, 50 minutes pour l'histoire (dont 30 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, en gardant cinq minutes pour relire.

En géographie, chaque réponse doit s'appuyer sur le document : cite entre guillemets les mots du texte (« échangeur n°33 », « réservoir de salariés ») et utilise la légende de la carte. À la question 5, traite bien les **deux** verbes : développer **et** rééquilibrer.

N'oublie pas l'annexe page 7/7 : elle est à glisser dans ta copie, sans y écrire ton nom. Complète les trois encadrés en plus de tracer les traits, et place les deux guerres avec leurs années de début et de fin. Ce sont des points faciles à ne pas perdre.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).